

ÉGLISE DE CROISSY
Vue du Clocher

CROISSY.

L'église de Croissy a été entièrement rebâtie depuis peu d'années, à l'exception du porche et du clocher à deux étages qui le surmonte (1). Ce reste de l'ancienne construction appartient à l'époque romane. C'est une tour carrée, large et massive, bâtie en pierre de taille du pays. Elle s'appliquait à la façade occidentale de l'église récemment démolie. Il y a cependant lieu de croire qu'elle n'a pas été bâtie pour occuper cette place, mais qu'elle s'élevait entre le chœur et la nef de l'église romane, comme à Aix-en-Issart ; à Notre-Dame de Boulogne, à Falvy et à Fresnes près Péronne. En effet, l'arcade du porche ressemble beaucoup plus à un arc triomphal qu'à un portail, et les deux contreforts peu saillants, très remaniés, qui cantonnent la face occidentale de la tour, peuvent très bien avoir été formés des arrachements d'anciens murs latéraux d'une nef sans voûte démolie depuis longtemps.

Le porche, ou plutôt le bas de la tour, s'ouvre à l'ouest par une grande arcade en tiers-point à double voussure, dépourvue de moulure d'archivolte, et dont les arêtes sont coupées par un simple biseau. Deux lourdes colonnes engagées portent cette arcade à laquelle une arcade semblable répond dans le mur oriental du clocher. Les murs sud et nord n'ont jamais été percés, ce qui prouve que si la tour était centrale l'église n'avait pas de transept. Cette partie inférieure du clocher avait une voûte d'arêtes portée sur des angles de pilastres. Les murs latéraux

sont ornés intérieurement d'un cordon reliant entre eux les tailloirs des quatre groupes de supports. Cordons et tailloirs ont pour profils deux cavets peu profonds surmontés d'un onglet et d'un bandeau. Ce profil, usité au xi^e et au commencement du xii^e siècle, rappelle notamment celui des tailloirs des chapiteaux du xi^e siècle, qui subsistent sous la tribune de l'église de Saint-Leu d'Esserent, et ceux des piliers de la nef de Pargny près Péronne. Le caractère de la sculpture des trois chapiteaux qui subsistent, accuse aussi une date voisine de 1100 ; ils ont des dessins variés et d'un relief très faible. Le plus intéressant est celui du sud-ouest, orné aux angles et sur les milieux, de grosses têtes dont la bouche laisse échapper des palmettes et une grossière encarpe analogue à celle qui décore l'un des chapiteaux du portail du West (fig. 66). L'autre chapiteau occidental est une

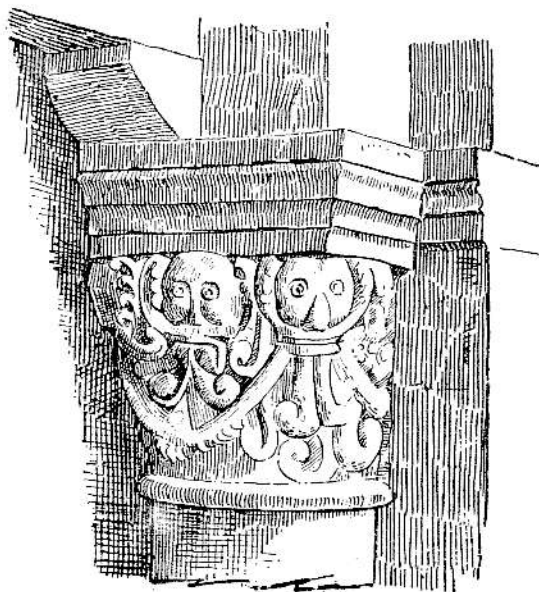


FIG. 66. — Clocher de Croissy. — Chapiteau de l'étage inférieur.

(1) Au 1^{er} étage (à mi-hauteur environ), ce clocher mesure dans œuvre, 3 m. 41 de large au sud et au nord et 3 m. 50 à l'est et à l'ouest et les murs ont à la même hauteur 0 m. 84 de large.

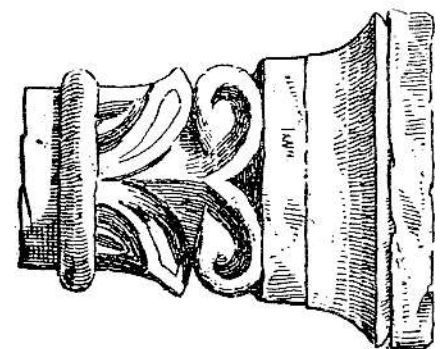
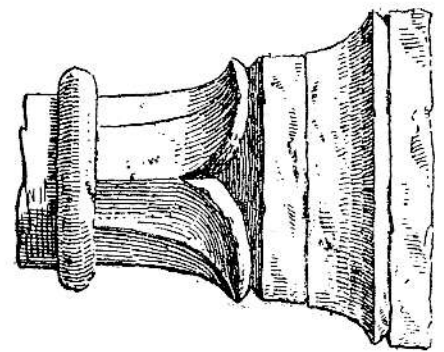
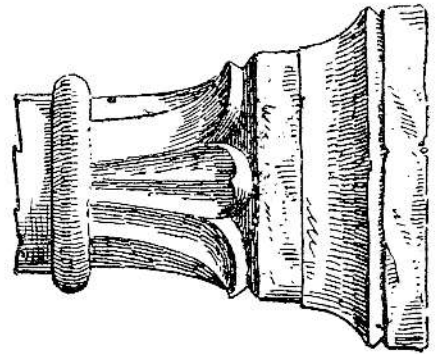
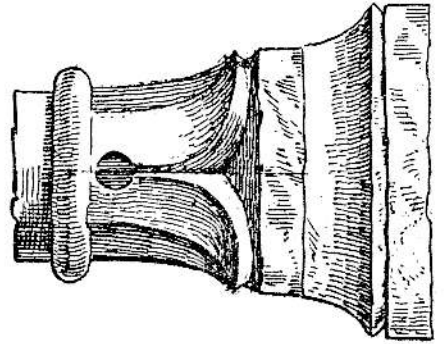
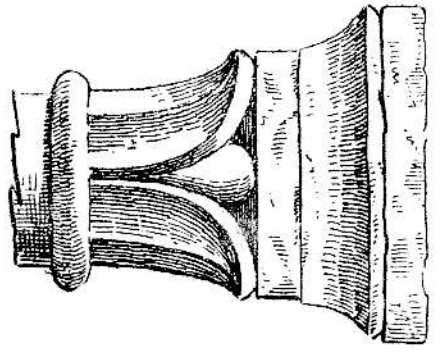
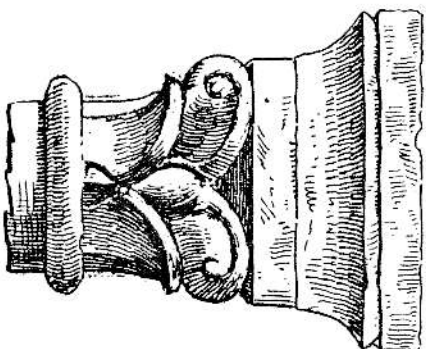
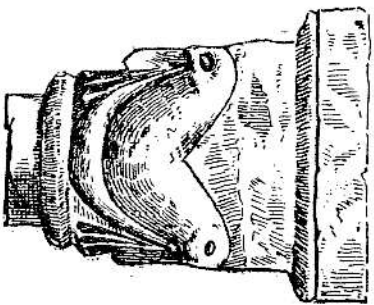
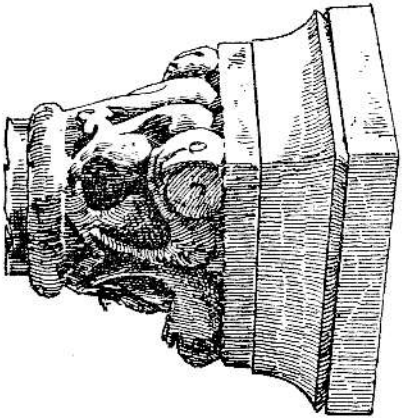
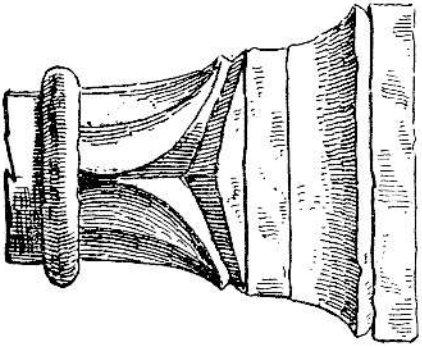
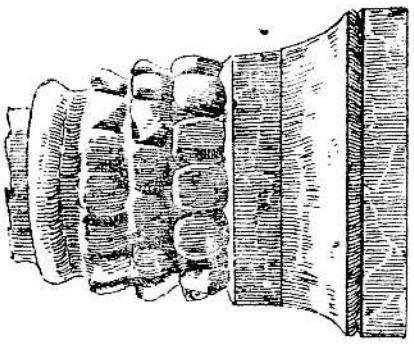


Fig. 67. — Clocher de Croissy. — Chapiteaux des baies.

imitation lourde, barbare et lointaine du type corinthien. Il rappelle les chapiteaux qui occupent la même place sous la tour d'Aix-en-Issart. Du côté de l'est, un seul chapiteau (fig. 68) subsiste, l'autre ayant été détruit dans un raccord fort étrange pratiqué par l'architecte de la nouvelle église entre sa construction et l'ancienne tour. Les angles de ce chapiteau sont garnis de larges feuilles pleines sans crochets, séparées par des groupes de trois folioles ; une suite de feuilles pleines recourbées orne le bas de sa corbeille.

Les bases sont toutes enterrées.

L'emploi de la voûte d'arêtes, le caractère de l'ornementation analogue à celle de la nef de Berteaucourt, la timidité de la construction, l'épaisseur des joints peuvent faire attribuer cette base de clocher à une date voisine de 1115 ou 1120.

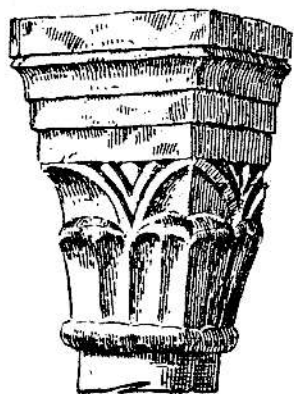


Fig. 68. — Clocher de Croissy.
Chapiteau de l'étage inférieur.

Le premier étage de la tour est actuellement aveugle. Il est voûté, comme dans l'ancien clocher de Notre-Dame de Boulogne.

L'étage du beffroi est, au contraire, largement ajouré : deux baies géminées ornent chacune des faces de la tour. Leurs doubles voussures retombent sur des colonnettes trapues. Une seule colonnette reçoit les deux bandeaux supérieurs sur le trumeau central. Le remplage de ces baies est porté sur une colonnette isolée (1).

Les chapiteaux (fig. 67) sont variés ; deux sont cubiques, trois godronnés, dix n'ont que de larges feuilles pleines très simples à pointe légèrement recourbée, cinq imitent à peu près le type corinthien à feuilles pleines, quatre autres ont des formes moins ordinaires ou plus compliquées d'ornementation végétale, les autres sont détruits ou refaits.

Les tailloirs ont pour profil un grand cavet, un onglet et un bandeau. Ils sont reliés entre eux.

Les bases attiques sont bien tracées, surélevées et ornées de griffes trapues ; elles reposent sur un cordon extérieur d'un effet assez puissant, composé d'un tore, d'une petite moulure anguleuse et d'un bandeau. Chaque claveau des arcades des baies de l'ouest et du sud porte un petit crochet de peu de saillie. Une décoration semblable existe à Notre-Dame d'Airaines, et un motif analogue se voit au portail de Saint-Pierre de Roye.

A l'est, ces arcades ont une autre décoration : les claveaux sont alternativement ornés d'un biseau ou d'un tore : ils ont dû être taillés avant la pose ; par contre, certains détails ne s'exécutaient qu'après la pose : ainsi toutes les moulures d'archivoltes qui encadrent ces baies ont dû être d'abord ornées de pointes de diamant, dans lesquelles on a sculpté des fleurettes au sud et à l'ouest, tandis qu'à l'est on laissait subsister la simple pointe de diamant.

Les baies du côté nord ont été aveuglées lors de la reconstruction de l'église, et la tour a été coiffée d'un horrible étage supérieur en charpente couverte d'ardoise.

(1) Ces colonnettes ont 0 m. 60 de circonférence.

L'église détruite avait, paraît-il, une curieuse corniche à modillons sculptés.

Le bas de la tour de Croissy, analogue au clocher d'Aix-en-Issart, doit dater de même du premier quart du XII^e siècle, mais l'étage supérieur rappelle d'autre part la décoration de Notre-Dame d'Airaines, du portail de Saint-Pierre de Roye, et les clochers de Falvy et de Nouvion-le-Vineux, monuments du deuxième quart ou du milieu du XII^e siècle.

CROUY.

Un autre portail roman existait dans l'église de Crouy ; il avait été dessiné par M. Duthoit. Ce monument rare et intéressant a été détruit en 1888.

DOMFRONT.

Le village de Domfront, qui n'est qu'à 5 kilomètres de Montdidier, fait actuellement partie du département de l'Oise, mais il appartenait au diocèse d'Amiens.

La plus ancienne mention qui se soit conservée de cette paroisse semble être dans une charte de 1135 par laquelle Garin, évêque d'Amiens, confirme les possessions de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, au nombre desquelles elle se trouve comprise (1).

Selon M. Graves (2) l'église appartient au XVI^e siècle et le clocher serait un des plus anciens monuments du canton de Maignelay. L'aspect archaïque de ce dernier, l'étroitesse de ses ouvertures, la simplicité rudimentaire de sa décoration, pourraient lui faire attribuer une antiquité assez reculée. On pourrait même ajouter que ce clocher, qui occupe à l'angle sud de la nef et du chœur la même place que ceux de Rhuis et de Morienval, monuments du XI^e siècle et de Pontpoint (XII^e siècle) a la même ordonnance, mais se distingue de ces exemples par une plus grande lourdeur, une ornementation plus sommaire et une très grande prédominance des pleins sur les vides. Il n'est cependant pas probable que le clocher de Domfront soit antérieur au commencement du XII^e siècle, sa simplicité et sa lourdeur proviendraient plutôt de la qualité du calcaire friable, de la situation hors du centre de l'école, du peu de ressources de la paroisse et du moindre talent des constructeurs.

Cette tour (fig. 69) est entièrement en pierre de taille, à joints assez gros ; surtout dans la partie inférieure où l'appareil est plus petit et formé de calcaire plus dur appartenant peut-être à une construction un peu antérieure.

La tour a de 12 à 15 m. de haut sur 3 m. 95 de largeur maxima hors œuvre à la base. Elle a trois étages au-dessus du rez-de-chaussée.

Le rez-de-chaussée, bien qu'il semble n'avoir jamais eu de voûte, a des murs

(1) *Gall. Christ.*, t. X, inst. col. 302 et 313 et Darsy, *Bénéf. de l'égl. d'Amiens*, t. I, p. 350, note 1.

(2) *Précis statistique sur le canton de Maignelay*, p. 37.